MAIRIE DE PARIS
DÉLÉGATION À LA POLITIQUE DE LA VILLE ET À L'INTÉGRATION
6 rue du Département 75019 PARIS Tél : 01 53 26 69 55

2012 DPVI 193 Subventions (140 742 €) à sept associations dans le cadre du Plan Parisien de Lutte Contre l'Illettrisme et de Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers politique de la ville

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'illettrisme, qualifie, selon l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), la situation de personnes de plus de 16 ans qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour ces personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres difficultés.

En Ile-de-France, l'enquête menée par l'INSEE en 2007 montre que 930 000 adultes sont en difficulté importante face à l'écrit, parmi eux, 461 000 personnes ont été scolarisées en France et peuvent être considérées en situation d'illettrisme. Il y a deux fois plus d'illettrés parmi les Franciliens qui perçoivent des minima sociaux, des allocations chômage ou une pension invalidité que parmi les autres.

Un Plan régional de Prévention et de Lutte Contre l'Illettrisme d'Ile-de-France 2013-2015 est actuellement en cours d'élaboration par la Préfecture de la région Ile-de-France. Il fait suite au Plan régional de lutte contre l'illettrisme (2008 – 2011) signé par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional

A Paris, environ 1000 jeunes parisiens sont détectés chaque année, dans le cadre de la Journée Défense citoyenneté, comme souffrant de problèmes d'illettrisme. Ces problèmes sont aussi détectés dans une fraction importante (environ 25%) des jeunes inscrits à la mission locale et de ceux suivis par le PLIE, rendant difficile, voire impossible, leur formation et donc leur intégration sur le marché du travail. Ils concernent très majoritairement des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville.

Face à ces enjeux fort, le Maire de Paris a annoncé dans sa communication de mars 2011 **le lancement d'un plan parisien de lutte contre l'illettrisme**.

Une première expérimentation en 2011

Pour ce faire, la DPVI chargée de concevoir et d'animer ce Plan, a pu disposer d'une enveloppe de **50000€**, dès 2011, pour mettre en place deux nouveaux Pôles de formation, en complément du **pôle Est constitué par « Savoirs pour Réussir » (SPR)** :

- **Le Pôle Nord : ENS et CEFIL ;**
- **Le Pôle Sud : ARFOG et Centre Alpha Choisy.**

Une délibération présentée au Conseil de Paris d'octobre 2011 a attribué 25 000€ à chacun des deux Pôles pour la formation de 50 jeunes sur une période expérimentale de six mois.

Un premier bilan de l'action 2011/2012 de ces deux pôles a été réalisé en juillet 2012. Les principaux éléments de ce bilan sont les suivants :

- les objectifs quantitatifs ont été atteints : les pôles nord et sud ont touché respectivement 31 et 28 jeunes,
- le public cible est particulièrement difficile à capter et à stabiliser dans des démarches de formation, d'où la nécessité, pour que le programme atteigne pleinement ses objectifs, de mettre en œuvre une innovation aussi bien sociale que pédagogique, administrative ou financière. Pour cela, il faut repérer, accompagner, former et inscrire dans des parcours vers la qualification et l'emploi des jeunes qui ne disposent pas du bagage requis pour intégrer les dispositifs de formation et/ou d'insertion existants (Avenir Jeunes, PDAE, CFA, Ecole de la 2ème chance… notamment). En accompagnement de l'action des pôles, il est donc important d'agir sur l'amont et l'aval du parcours des jeunes : formation des conseillers de la mission locale, des antennes jeunes et du PLIE pour le diagnostic de l'illettrisme, mise en place de chantiers-écoles spécifiquement conçus pour des jeunes en déficit de compétences clés, projets avec les espaces publics numériques sur l'acquisition des compétences numériques, actions sur le repérage spatial et la mobilité, ...

Un plan renforcé pour 2012-2013

La présente délibération concerne la programmation 2012/13, à savoir :

- **La consolidation et le développement des actions de formation proposées par les Pôles Nord, Sud et SPR (122 000€) ;**
- **La mise en place de deux Chantiers Ecole conçus pour les jeunes relevant du Plan de lutte contre l'illettrisme et mis en œuvre en lien étroit avec les Pôles (18 742€).**

  - **L'action 2012-2013 du Pôle nord**

Pour le Pôle Nord, les projets portés conjointement par l'ENS et le CEFIL concerneront au total 50 jeunes minimum et ont pour objectif de permettre à ces jeunes en situation d'illettrisme et exclus de l'outil informatique, d'entamer un parcours d'insertion professionnelle, d'intégrer une plate-forme de mobilisation, une formation pré-qualifiante, une structure d'insertion par l'activité économique, un CFA ou l'EPIDE. Il s'agit de leur proposer des modules de formation centrés sur l'acquisition des compétences clés, avec une attention particulière sur l'écrit.

Dans ce but, **l'ENS** compte développer une action à destination de jeunes de 16 à 25 ans, francophones et ayant été peu scolarisés en langues française. Afin de remédier à une insuffisante maîtrise du français à l'écrit et des compétences clés, l'association proposera deux formations intensives de quatre mois.

En complément, le **CEFIL** distinguera deux types de formation, en fonction du profil des jeunes participants. La première visera des jeunes parisiens âgés de 18 à 25 ans, francophones et ayant été peu scolarisés en France. Cette formation modulaire semi-intensive sera centrée sur l'informatique, la numératie, la mobilité et l'emploi. Elle pourra concerner 2 groupes de 15 jeunes. La seconde s'adressera à un public plus jeune, en décrochage scolaire et/ou institutionnel, sortis du système scolaire français sans avoir acquis l'écrit et certains savoirs de base nourrissant un certain rejet pour l'apprentissage tel qu'ils l'ont vécu. Le but sera de proposer une formation plus souple, en entrée et sortie permanente, afin de redonner goût à l'apprentissage. De novembre à juin, le CEFIL proposera deux ateliers de deux heures par semaine, pour travailler de manière plus personnalisée et interactive le développement des compétences-clés de ces jeunes.

Le montant des subventions nécessaires à l'ENS et au CEFIL pour mener les actions concernées par la présente délibération sont respectivement de 12 000 euros et de 26 500 euros, soit un total de 38 500€ pour le pôle nord.

Une expérimentation sera menée par **l'association RSI la Ressource avec le CEFIL :** Le Centre Kirikou**,** qui a une connaissance très fine des jeunes en situation d'exclusion et d'errance, propose d'accompagner vers une action de formation développées spécifiquement par le CEFIL dans le cadre du Pôle Nord, 15 jeunes qui ne parviennent pas à intégrer ou à se maintenir dans les dispositifs d'insertion de droit commun.

Le montant de la subvention nécessaire à l'association RSI La Ressource pour mener l'action concernée par la présente délibération est de 5 000 euros.

- **L'action 2012-2013 du Pôle sud**

Pour le Sud de Paris, le projet porté conjointement par l'ARFOG et le CENTRE ALPHA CHOISY qui concernera également 50 jeunes minimum, a pour objectif de permettre à ces jeunes, âgés de 16 à 24 ans, de développer leurs compétences clés en vue de leur entrée dans une formation, un CFA, une structure d'insertion par l'activité économique ou en emploi.
Cette formation sera divisée en deux modules : un premier module sera destiné aux jeunes ayant besoin de renforcement des compétences clés pour réussir leur formation en CFA ; un second module sera destiné aux jeunes ayant besoin d'acquisition et/ou renforcement des compétences clés pour réussir les tests d'entrée en CFA ou accéder à une formation préqualifiante, qualifiante ou une SIAE : français, maths, raisonnement, repérage dans l'espace et le temps, informatique, médiation en lien avec le métier cible. Des ateliers collectifs permettront également un travail sur le savoir être, la citoyenneté…
L'ARFOG et le Centre Alpha Choisy seront en charge d'une session dans chaque module, et assureront un suivi du jeune après la formation (accompagnement du jeune vers ou dans l'étape suivante de son parcours). Au total, sept à huit sessions seront développées selon les attentes et le niveau des jeunes participants.

Le montant de la subvention nécessaire à l'ARFOG pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 38500 euros

- **L'action 2012-2013 de Savoirs Pour Réussir Paris**

L'association Savoirs Pour Réussir a pour objet de prendre en charge, dans le cadre de parcours tutorés, des jeunes adultes rencontrant des difficultés dans la maîtrise des savoirs de base. Le projet de l'association repose sur la mobilisation d'un ensemble de partenaires, de ressources et de moyens pour créer des conditions favorables à l'acquisition ou au réapprentissage des savoirs fondamentaux par ces jeunes et à faciliter ainsi leur insertion sociale et professionnelle. Les jeunes en situation d'illettrisme sont aiguillés par divers prescripteurs, ils sont volontaires pour s'engager dans une démarche accompagnée par un tuteur qui peut durer jusqu'à deux ans. Savoirs pour Réussir suit une file active de 70 jeunes et poursuit l'objectif d'atteindre 100 jeunes d'ici fin 2013, en coordonnant son action avec celles des 2 autres Pôles et en envisageant des hypothèses de mutualisation de moyens avec eux .
La présente demande de subvention a un caractère exceptionnel lié au désengagement d'un financeur privé. Le soutien de la Ville de Paris permettra ainsi d'assurer le fonctionnement de l'association qui devra par ailleurs prospecter de nouveaux financeurs pour trouver les moyens de sa pérennité.

Le montant de la subvention nécessaire à Savoirs Pour Réussir pour mener les actions concernées par la présente délibération est de 40 000 euros.

- **La mise en place de chantiers écoles en aval de l'action des pôles**

Deux Chantiers Ecole axés sur le multimédia viendront enrichir le Plan et compléter l'offre proposée par les Pôles, en partenariat avec la Région Ile de France. Ils constitueront une ressource pour répondre aux besoins des jeunes ne maîtrisant pas les compétences clés et n'adhérant pas aux démarches pédagogiques plus « classiques », qui évoque pour eux un vécu scolaire difficile. Les Chantiers Ecole sont unanimement reconnus par les professionnels de la jeunesse comme étape très positive dans les parcours d'insertion. Ils permettent en effet l'accès à un statut et à une rémunération, la réalisation d'un projet collectif, l'acquisition de gestes professionnels… avec un véritable accompagnement individuel vers la formation qualifiante ou l'emploi.

Les Pôles Nord et Sud ainsi que SPR seront sollicités pour aiguiller des jeunes ayant suivi les modules de formation 2011/12 et seront associés à la conception des contenus pédagogiques, mutualiseront des ressources pédagogiques avec les Chantiers Ecole, seront prescripteurs pour les sessions suivantes si les projets sont reconduits.

Le premier Chantier Ecole sera porté par la Fondation Jeunesse Feu Vert, acteur de la prévention spécialisée et **Réseau 2000** spécialisé dans le secteur des nouvelles technologies et très expérimenté en matière d'insertion par l'activité économique. Cette formation se déroulera de novembre 2012 à avril 2013. Elle s'adressera à douze jeunes âgés de 16 à 25 ans, issus des Quartiers Politique de la Ville des 11ème et 19ème arrondissements de Paris correspondant aux critères du Plan de lutte contre l'illettrisme.
Le groupe de stagiaires aura pour mission de créer les premiers contenus d'un site Internet dédié à la formation et aux métiers, qui sera mis à disposition de l'ensemble des équipes parisiennes de prévention spécialisées de la Fondation Jeunesse Feu Vert et des jeunes fréquentant les différentes structures jeunesse des territoires. Cette production collective sera à considérer comme un levier pour investir les compétences acquises.

Le montant de la subvention nécessaire à la Fondation Jeunesse Feu Vert pour mener l'action concernée par la présente délibération est de 13 742 euros.

Le second Chantier Ecole « Génération Mix » sera porté par Paris Mix, grappe d'entreprises dans le secteur des musiques du monde et **Réseau 2000**, membre de cette grappe. D'une durée de six mois à compter de novembre 2012, il permettra à douze stagiaires (jeunes répondant aux critères du Plan de lutte contre l'illettrisme et développement des compétences clés et allocataires du RSA) de suivre une formation animée par les formateurs de Réseau 2000, en lien avec le Pôle Nord ENS CEFIL, et de participer à la réalisation d'un projet collectif mené avec les équipes et membres de la grappe Paris Mix : la construction d'un blog multimédia présentant les structures de la grappe d'entreprises, et les démarches et acteurs associatifs du 18ème, sous forme de "POM" (petites oeuvres multimédias) : reportages photos accompagné d'une voix off et activités multimédia et/ou vidéo. La formation sera suivie selon le projet personnel des stagiaires d'un stage d'observation chez les adhérents Paris Mix mobilisés, avec possibilité de renouveler cette période de stage suivant le projet personnel des apprenants.

Le montant de la subvention nécessaire à Paris Mix pour mener l'action concernée par la présente délibération est de 5 000 euros.

Le coût total de l'opération se monte à 140 742 €. Il sera imputé sur les crédits de la Délégation à la Politique de la Ville et à l'Intégration, chapitre 65, article 6574, rubrique 020, ligne VF15001 "Provisions pour subventions aux associations œuvrant pour le développement des quartiers" du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.

Tel est l'objet du présent projet de délibération.
Je vous prie Mesdames, Messieurs de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DPVI 193 Subventions (140 742 €) avec convention à sept associations dans le cadre du Plan Parisien de Lutte Contre l'Illettrisme et de Développement des Compétences Clés des jeunes des quartiers politique de la ville

Le Conseil de Paris
Siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14,

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007,

Vu le projet de délibération en date du par lequel M. le Maire propose l'attribution de subventions à l'ENS, CEFIL, ARFOG, Fondation Jeunesse Feu Vert, Paris Mix, Kirikou et Promenades Urbaines

Sur le rapport présenté par Mme Gisèle STIEVENARD au nom de la 5ème commission,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Une subvention de 12.000 € est accordée à l'association Ecole Normale Sociale (9885/ D03196), pour un programme de lutte contre l'illettrisme-développement des compétences clé-Premières passerelles vers l'insertion (2012_06795). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2 : Une subvention de 38.500 € est accordée à l'association Accueil, Réinsertion sociale des personnes et des Familles Oeuvre des Gares – ARFOG (11385/ D01047/ 2012_06776) pour un programme de développement des compétences clés des jeunes pour réussir leur insertion socioprofessionnelle. Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3 : Une subvention de 26.500€ est accordée à l'association CEFIL (13585), pour un programme 'Sortir de l'illettrisme par l'accès aux compétences clés' (Plan parisien de lutte contre l'illettrisme) (2012_06662). Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4 : Une subvention de 5.000 € est accordée à l'association Les Faubourgs Numériques (20751 ; 2012_06663) pour un Chantier école.

Article 5 : Une subvention de 13.742 € est accordée à l'association Fondation Jeunesse Feu Vert (226 / 2012_05966) pour un Chantier école.

Article 6 : Une subvention de 5.000 € est accordée à l'association RSI La ressource - Kirikou (5101/ 2012_06796) pour un programme de lutte contre l'illettrisme. Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 7 : Une subvention de 40.000 € est accordée à l'association Savoirs pour réussir Paris (55561/ 2012_07034) pour le programme 'Savoirs pour réussir Paris'. Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 8 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 020, ligne 15001 « Provision pour associations oeuvrant pour le développement des quartiers » du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, au titre de la Politique de la Ville, exercice 2012.